



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le samedi 23 mai,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : lundi 18 mai 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Ludovic DI MEO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Conseillers municipaux.

Etaient absents représentés : Djelloul OUARET par Hocine BEN-SAÏD, Anne OLIVERO par Sophie CELTON.

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200523-03-05-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2020

Affichage : 02/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

DELIBERATION N°03.05.2020

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – Election des adjoints

Le Maire expose au Conseil Municipal :

« Vous avez été d'accord pour déterminer le nombre d'adjoints à 9.

Je vous invite maintenant conformément aux articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7-2 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à procéder à l'élection des adjoints.

Conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du code précité, les adjoints sont élus, parmi les membres du Conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Le vote a lieu au scrutin secret.

A cet effet, je vous demande de me faire connaître les listes souhaitant faire acte de candidature.

Vous voudrez bien, à chaque tour de scrutin et à l'appel de votre nom, remettre le bulletin dans la corbeille réservée à cet effet.

A fait acte de candidature la liste suivante : « Continuons Ensemble pour Septèmes »

Monsieur le Maire a procédé, au scrutin secret, aux opérations électorales. »

ELECTION DES ADJOINTS

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis fermé au maire son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral : 3

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Nombre de voix obtenues :

- Liste « Continuons Ensemble pour Septèmes » : 30

En application de ce qui précède, sont proclamés élus les neufs adjoints au maire dans l'ordre suivant :

Madame Sophie CELTON : Première adjointe
Monsieur Gérard GUERRERO : Deuxième adjoint
Madame Louisa HAMMOUCHE : Troisième adjointe
Monsieur Arthur MELIS : Quatrième adjoint
Madame Sylvie LAURENT : Cinquième adjointe
Monsieur Emilien GOGUEL-MAZET : Sixième adjoint
Madame Christine ARNAUDO : Septième adjointe
Monsieur Hocine BEN-SAÏD : Huitième adjoint
Madame Carole HALGAND : Neuvième adjointe

 Le Maire

André MOLINO